

L'an DEUX MIL ONZE, le SAMEDI 23 AVRIL, à 09 h 10, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 10).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. CÉCILÉRY Nathalie a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ LOUISE Rose Blanche/ KICHENIN Virgile/ Didier EUPHRASIE/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ DINDAR Ibrahim/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 23, au Rapport n° 11/2-13)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ AHAMADI Salama/ TOQUET Stéphanie/ CÉCILÉRY Nathalie/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ CHÉFIARE Claudine
--

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

MAILLOT Gérald		par LOWINSKY Jacques
CLAIN Claudette		par VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini
ISIDORE Marylise		par ORPHÉ Monique
NATIVÉL Mickaël		par ANNETTE Gilbert
JAVEL François	pour toute la durée de la séance	par ANDAMAYE Marie-Annick
VARONDIN Frédéric		par PELTIER Hélyette
JUSTINE Marie Séverine		par KICHENIN Virgile
INGAR Iqbal		par ALLIÉ Carmen
HOARAU Serge		par VICTORIA René-Paul
SALIMINA Patricia		par CHÉFIARE Claudine
TOQUET Stéphanie	à son départ, à 10 h 35, au Rapport n° 11/2-23	par DINDAR Ibrahim

Les membres présents, au nombre de 41 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- ANNETTE Gilbert Rapport n° 11/2-24
au titre de la Caisse des Ecoles
- PAULÉE Marie-Thérèse
- PICARD Hajasoa
- VARONDIN Frédéric
- FRANÇOISE Gérard
- VICTORIA RETOURNAT Danielle
- BARDIÈRE Jean-Michel (représentant les professeurs des écoles)

- (*) MAILLOT Gérald Rapport n° 11/2-27
au titre du SIDEO
- ESPÉRET Jean-Pierre
- LOWINSKY Jacques

- KICHENIN Virgile Rapport n° 11/2-29
au titre du CAUE
- LOWINSKY Jacques Rapport n° 11/2-30
au titre de la SHLMR
- Emmanuel HOARAU (en qualité de Conseiller Général)

- ORPHÉ Monique Rapport n° 11/2-31
au titre de la SIDR
- (*) MAILLOT Gérald (en qualité de Conseiller Général)
- PONIN-BALLOM Gino (en qualité de Conseiller Général)

- LOWINSKY Jacques Rapport n° 11/2-31
au titre de la SHLMR
- HOARAU Emmanuel (en qualité de Conseiller Général)

SIDEO Syndicat Intercommunal d'Exploitation d'Eau Océanique
(Comité Syndical du)

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion

SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion (*) élu absent à la séance

ELUS INTERESSES

(suite)

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

- LAURET Edmond au titre de la SEDRE Rapport n° 11/2-32
- ORPHÉ Monique au titre de la SIDR Rapport n° 11/2-33
- (1) MAILLOT Gérald (en qualité de Conseiller Général)
- PONIN-BALLOM Giño (en qualité de Conseiller Général)

- LAURET Edmond au titre de la SEDRE
- ORPHÉ Monique au titre de la SIDR Rapport n° 11/2-35
- (1) MAILLOT Gérald (en qualité de Conseiller Général)
- PONIN-BALLOM Giño (en qualité de Conseiller Général)

- LOWINSKY Jacques au titre de la SHLMR Rapport n° 11/2-37
- HOARAU Emmanuel (en qualité de Conseiller Général)

- ANNETTE Gilbert au titre du CCAS Rapport n° 11/2-39
- ANDAMAYE Marie-Annick
- ORPHÉ Monique
- TURPIN Marie-Annick
- VICTORIA RETOURNAT Danièle
- (2) ISIDORE Marylise
- PESTEL René Louis
- (3) ALBANY Christian
- (4) TROTET Maryse

- ANNETTE Gilbert au titre de la MLN
- AHAMADI Salama
- ANDAMAYE Marie-Annick
- KICHENIN Virgile
- LOWINSKY Jacques

- ANDAMAYE Marie-Annick au titre de l'OTI Nord
- (5) JAVEL François

- BAREIGTS Éricka au titre de l'UR

- SEDRE Société d'Équipement du Département de la Réunion
- SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion
- SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion
- CCAS Centre Communal d'Action Sociale
- MLN Mission Locale Nord
- OTI Nord Office de Tourisme Intercommunal du Nord
- UR Université de la Réunion

(1) à (5) élus absents à la séance

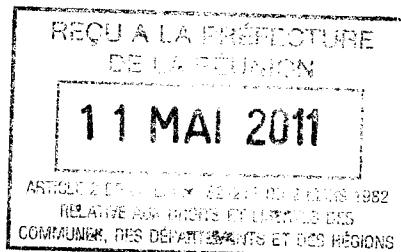
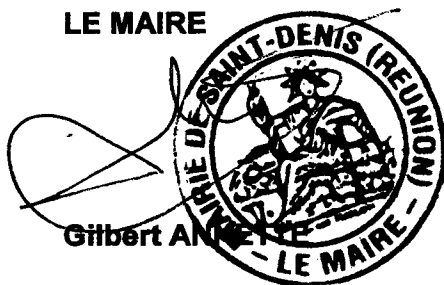
DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Elus	Horaires ARRIVÉES	Remarques
NAILLET Philippe	à 10 h 23	au Rapport n° 11/2-13
	DÉPARTS	
TOQUET Stéphanie	à 10 h 35	au Rapport n° 11/2-23 procuration à DINDAR Ibrahim

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le

- 5 MAI 2011

LE MAIRE



OBJET EAU POTABLE

**RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
(PROGRAMME 2011)**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES, DE SIGNER LES MARCHES
ET DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE L'OFFICE DE L'EAU**

GARANTIR UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS

La Commune de Saint-Denis envisage de lancer un nouveau programme de renouvellement de réseau de distribution d'eau potable. L'opération vise à augmenter le rendement de réseau par le remplacement des canalisations vétustes et fragiles, où des fuites sont régulièrement détectées.

Les travaux à réaliser, qui feront l'objet d'information auprès des riverains et des usagers, comprennent :

- le terrassement ;
- la pose de canalisations en PEHD de diamètre de 50 à 150 mm, ou en fonte de diamètre de 150 à 200 mm ;
- les reports des branchements particuliers avec la mise en place de coffret sécurisé en limite du domaine public/privé ;
- les raccordements de réseaux ;
- la réfection de la chaussée.

La programmation a été établie en fonction de la fréquence des interventions du délégataire et de l'état de canalisations à remplacer, constituées essentiellement de fonte grise, galva et PVC.

Les travaux qui devraient débuter au mois de juillet-août 2011 sont allotés par secteur géographique, tel que présenté dans le tableau ci-après :

Lot n°	Localisation	Estimation € HT
1	Moufia / Bois de Nêfles	820 000,00 €
2	Sainte Clotilde / Bretagne	620 500,00 €
3	Source / Bellepierre / Brûlé	525 000,00 €
4	Montgaillard / Providence / Camélias	750 000,00 €
Total		2 715 000,00 €

Rapport n° 11/2-19

L'opération comprenant également des prestations annexes aux travaux, le coût global de l'opération s'élève à 2 942 000 € HT, comme suit :

Nature de la dépense	Montant	
	€ HT	€ TTC
Travaux	2 715 000,00	2 945 775,00
Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)	20 000,00	21 700,50
Divers (annonces, insertions ...)	207 000,00	224 595,00
Total	2 942 000,00	3 192 070,00

Cette opération, qui vise à augmenter les performances du réseau d'alimentation en eau potable, peut être subventionnée par l'Office de l'Eau au taux de 45%. Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établirait alors comme suit :

Financier	Taux	Montant € HT
Office de l'Eau	45 %	1 323 900,00
Part Ville (budget annexe eau)	55 %	1 618 100,00
Total	100 %	2 942 000,00

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver l'opération globale de renouvellement 2011 de réseau AEP pour un montant estimé à 2 942 000 € HT , soit 3 192 070 € TTC,
- de m'autoriser à engager la consultation d'appel d'offres,
- de m'autoriser à passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- de m'autoriser à solliciter une subvention aux taux en vigueur auprès de l'Office de l'Eau,
- m'autoriser à signer tous les actes afférents à l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



OBJET EAU POTABLE

**RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
(PROGRAMME 2011)**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES, DE SIGNER LES MARCHES
ET DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE L'OFFICE DE L'EAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/2-19 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LOWINSKY Jacques, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le programme de renouvellement de réseau AEP 2011, estimé à 3 691 500 € HT, comme suit :

Nature de la dépense	Montant	
	€ HT	€ TTC
Travaux	2 715 000,00	2 945 775,00
Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)	20 000,00	21 700,50
Divers (annonces, insertions ...)	207 000,00	224 595,00
Total	2 942 000,00	3 192 070,00

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

Délibération n° 11/2-19

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics),
- marché de travaux, réparti en quatre lots :

Lot n°	Localisation	Estimation € HT
1	Moufia / Bois de Nèfles	820 000,00 €
2	Sainte Clotilde / Bretagne	620 500,00 €
3	Source / Bellepierre / Brûlé	525 000,00 €
4	Montgaillard / Providence / Camélias	750 000,00 €
Total		2 715 000,00 €

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager la consultation ouverte, passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

ARTICLE 4

Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération, ci-après, et autorise le Maire à solliciter une subvention aux taux en vigueur auprès de l'Office de l'Eau pour le financement de l'opération.

Financier	Taux	Montant € HT
Office de l'Eau	45 %	1 323 900,00
Part Ville (budget annexe eau)	55 %	1 618 100,00
Total	100 %	2 942 000,00

ARTICLE 5

Autorise le Maire à signer tous les actes y afférents

ARTICLE 6

Les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur les crédits ouverts sur le Budget Annexe de l'Eau au chapitre 23, article 2315 et les recettes au chapitre 13, article 13118.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 5 MAI 2011

